



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1993/L.6/Add.22  
21 octobre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-troisième session  
6-22 octobre 1993 (deuxième partie)  
Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PARTIE  
DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Wolfgang STOCKL (Allemagne)

II. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

Chapitre 18. Commission économique pour l'Amérique latine  
et les Caraïbes

1. A sa 29e séance, le 18 octobre 1993, le Comité a examiné le chapitre 18 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

Examen de la question

2. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par la réduction prévue des fonds extrabudgétaires. On a estimé que le volume des ressources prévues pour certains sous-programmes ne tenait pas compte de l'importance des activités à exécuter. Par ailleurs, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la faiblesse des ressources affectées à certains sous-programmes, notamment le sous-programme 14, Coopération et intégration régionales. Une délégation a émis des doutes sur la croissance des ressources pour l'ensemble du programme.

3. Quelques délégations ont estimé que la coordination entre la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et les institutions spécialisées et autres programmes des Nations Unies devait être expressément mentionnée.

Conclusions et recommandations

4. Le Comité a constaté avec préoccupation que les activités relatives à la lutte contre l'abus des drogues et aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires n'avaient pas retenu toute l'attention voulue dans le texte explicatif.

5. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 18 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

-----